

— Mais si le Souverain-Pontife laissait les catholiques se présenter au Parlement italien, qu'arriverait-il ? D'abord il serait bien difficile de faire comprendre que cette nouvelle attitude de la papauté n'est point contraire aux protestations solennellement émises par les papes, et acceptées, soutenues, défendues par tout le peuple chrétien. Le pape autorisant les catholiques italiens à soutenir par leurs votes la monarchie de Savoie semblera nécessairement avoir dû faire la paix avec elle. Mais quand bien même, par une fiction de droit, les deux choses pussent coexister ensemble, la position du Saint-Siège ne serait pas enviable. J'écarte d'abord le cas où la majorité de la Chambre serait catholique, car c'est une hypothèse tout-à-fait chimérique. Les catholiques pouvaient en effet déployer toute leur activité dans les administrations communales et provinciales ; et, malgré leurs efforts, rares sont les municipalités des grands centres où ils ont la haute main. Alors comment pourraient-ils s'emparer du Parlement sans avoir auparavant les pouvoirs et devant lutter sur un champ où les forces adverses sont plus nombreuses et mieux disciplinées ? Il n'entrerait donc à la Chambre qu'un groupe, mettons même important, et avec lequel le gouvernement devrait compter pour former sa majorité. Et de deux choses l'une : ou le pape se désintéresserait de ce que font ces députés catholiques, et il deviendrait ainsi leur prisonnier moral ; ou il voudrait s'en occuper, les diriger, les désavouer au besoin, et alors la crise serait plus aiguë et plus douloureuse, car de l'extérieur elle passerait dans l'intérieur même de l'Eglise, et le pape serait obligé de lutter contre ses fils.

— Aussi le Souverain-Pontife a-t-il sagement fait de jeter un peu d'eau froide sur ces ardeurs électorales, et de rappeler la vieille devise, qui a maintenu intacte la grandeur de la papauté « *Ne elettori, ne eletti* ». *Ni électeurs, ni élus*.

DON ALESSANDRO.